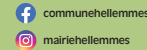




www.hellemmes.fr



**LOISIRS**  
**3-12 ANS**

**ACCUEILS  
DE LOISIRS  
FIN D'ANNÉE  
2024  
DU 23 DÉCEMBRE  
AU 3 JANVIER**

## **INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS**

**NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**

**EN LIGNE VIA VOTRE ESPACE FAMILLE [HTTPS://ESPACE-FAMILLE.LILLE.FR](https://espace-famille.lille.fr)  
DU 4 AU 24 NOVEMBRE 2024 INCLUS**

**EN MAIRIE (DIRECTION EDUCATION JEUNESSE) VIA LES FORMULAIRES PAPIER  
DU 4 AU 22 NOVEMBRE 2024 INCLUS**

**AUCUNE INSCRIPTION OU MODIFICATION NE SERA ACCEPTÉE  
EN DEHORS DE CETTE PÉRIODE**

## **RENSEIGNEMENT :**

**MAIRIE D'HELLEMMES/DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE  
153 RUE ROGER SALENGRO  
HELLEMMES 59260 LILLE**

### **1 FORMULAIRE PAR ENFANT**

Nom et prénom de l'enfant : .....

.....

Date de naissance : ..... âge : .....

Ecole fréquentée (hors Hellemmes) : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

.....

N° de téléphone : .....

Si votre enfant fréquente une école privée ou extramuros (hors Hellemmes Lille),  
fournir un certificat de scolarité.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DFU 2024/25 à jour:  OUI

Date de dépôt du formulaire:

**RENSEIGNEMENTS : [WWW.HELLEMMES.FR](http://WWW.HELLEMMES.FR)**



## 1/ FAITES LE CHOIX DE L'ACM MATERNELS 3/6 ANS

CHOIX DE L'ACM	ADRESSES	HORAIRES	ACCUEILS MATIN ET SOIR
<input type="checkbox"/> JENNER	Rue des Ecoles	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> ROSTAND	Rue de la Ville de Naumburg	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30

## ÉLÉMENTAIRES 6/12 ANS

CHOIX DE L'ACM	ADRESSES	HORAIRES	ACCUEILS MATIN ET SOIR
<input type="checkbox"/> BERTHELOT SEVIGNÉ	Rue Jules Ferry	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> ROSTAND	Rue de la Ville de Naumburg	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30

## 2/ JE RÉSERVE EN COCHANT LES JOURS ET UNITÉS

Nous vous rappelons que votre enfant ne pourra pas être accueilli sur une journée non réservée, même s'il fréquente l'ACM régulièrement.

Jours	L 23/12	M 24/12	M 25/12	J 26/12	V 27/12	L 30/12	M 31/12	M 1/1	J 2/1	V 3/1
Espace éducatif MATIN			<b>FÉRIÉ</b>					<b>FÉRIÉ</b>		
Journée AVEC repas										
Journée SANS repas										
Espace éducatif SOIR										

## 3/ AUTORISATIONS ET INFORMATIONS

- J'autorise mon enfant (de plus de 6 ans) à quitter seul l'ACM à 17h
- J'autorise mon enfant (de plus de 6 ans) à quitter seul l'espace éducatif à 18h30
- J'autorise la prise de vue de mon enfant
- Mon enfant a un P.A.I (projet d'accueil individualisé). **Si oui merci de fournir une copie.**

### ATTENTION

Si votre enfant a des besoins particuliers (situation de handicap, santé ...), il est impératif que vous contactiez avant toute inscription, par mail, le pôle périscolaire, afin de mettre en place un accueil adapté pour votre enfant : [poleperiscolaire@mairie-hellemmes.fr](mailto:poleperiscolaire@mairie-hellemmes.fr), même si votre enfant fréquente régulièrement les centres.

## 4/ JE M'INFORME

### CONDITIONS D'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT EN ACM :

- Votre enfant doit être scolarisé. Si votre enfant fréquente une école privée ou extramuros (hors Hellemmes et Lille) merci de nous fournir un certificat de scolarité lors de l'inscription
- Votre DFU 2024/2025 doit être à jour lors de l'inscription.
- En inscrivant votre enfant dans un accueil de loisirs de la commune d'Hellemmes, vous acceptez qu'il participe à l'ensemble des activités proposées. Si une pratique lui est déconseillée ou interdite, merci de fournir au directeur un certificat médical précisant la contre-indication.
- **Nous vous demandons de respecter les horaires des centres de loisirs. Tout arrangement doit impérativement être validé par le ou la responsable et doit rester exceptionnel.**

### RÉGLEMENTATION ET QUALITÉ DE SERVICE :

Pour des raisons de réglementations et de qualité de service, l'inscription en ACM est obligatoire durant la période indiquée. Aucune inscription ne sera acceptée, passé le délai même si le formulaire est déposé dans la boîte aux lettres du service. Votre enfant ne pourra être accueilli sans inscription de votre part, même s'il se présente au centre. De même, toute modification ne pourra être acceptée passé le délai d'inscription.

### FACTURATION :

Vous serez facturé sur la base d'**une journée réservée = une journée facturée**  
Si votre enfant est malade durant le centre, la journée vous sera régularisée uniquement sur présentation, dans un délai de 48h à compter du premier jour d'absence au centre, d'un justificatif médical.  
Possibilité de nous l'envoyer par mail : [passenfant@mairie-hellemmes.fr](mailto:passenfant@mairie-hellemmes.fr) ou directement à l'accueil du service.

### QUI CONTACTER :

Pour toutes questions ou informations concernant le fonctionnement de l'ACM ou l'accueil de votre enfant, vous pouvez contacter le pôle périscolaire à l'adresse suivante : [poleperiscolaire@mairie-hellemmes.fr](mailto:poleperiscolaire@mairie-hellemmes.fr)  
Pour la facturation, le DFU, l'inscription et les modifications de réservations, vous pouvez contacter le pass'enfant à l'adresse suivante : [passenfant@mairie-hellemmes.fr](mailto:passenfant@mairie-hellemmes.fr) ou au 03.20.41.82.70.